



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

direction
départementale
de l'Équipement
de Seine-et-Marne

Arrêté n° 2007-DRCL-BCCCL-103
Approuvant la carte communale
de VILLENAUXE LA PETITE

Service du droit, de
l'urbanisme et de la
construction

Bureau documents
d'urbanisme

**Le secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'Etat dans le département,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;
- Vu** le Schéma Directeur de Bassée Montois approuvé le 13 février 1998 ;
- Vu** la lettre du maire de Villenauxe la Petite en date du 30 mars 2004 décidant d'élaborer une carte communale ;
- Vu** l'arrêté du maire de Villenauxe la Petite en date du 18 septembre 2006 prescrivant l'enquête publique ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Villenauxe la Petite en date du 11 décembre 2006 approuvant la carte communale ;
- Vu** la lettre d'observations de Monsieur le sous-préfet de Provins du 16 mars 2007 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Villenauxe la Petite en date du 26 mars 2007 approuvant la carte communale modifiée;

Sur proposition du directeur départemental de l'équipement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au maire de Villenauxe la Petite ; une ampliation en sera adressée au sous-préfet de Provins ainsi qu'au directeur départemental de l'équipement. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine et Marne. Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du Code de l'Urbanisme.

Fait à Melun, le 13 JUIL 2007

Le secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,
signé : Francis VUIBERT

pour ampliation,
pour le secrétaire général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département,
l'attachée, chef de bureau,

Catherine COLLETTE

288, avenue G. Clemenceau
BP596
77005 Melun Cédex
téléphone :
01 60 56 71 71
télécopie :
01 60 56 71 00
mél. DDE-77
@equipement.gouv.fr